

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0050/2022</b>	<b>Objet</b> : Nomination du représentant du conseil municipal aux trois conseils d'écoles pour l'année 2022/2023.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre à 19h00,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Céline MONASSA, adjoints au  
Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Mehdi BELLOUTH, Grégory  
NGUYEN, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Jean-Charles  
JOULAIN, Claude DUROUX, Laura DELBOSC conseillers municipaux.

Absents représentés : Pauline BISQUERT représentée par Roland TIBI, Arnaud DESSAINT représenté par  
Jean-Luc DESPREZ, Caroline DELISSE représentée par Grégory NGUYEN, Samantha CRISIAS représentée  
par Céline MONASSA, Noémie ARNOFFI représentée par Anne FERREIRA, Carine CHARLES représentée  
par Joël VILLAÇA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alain BOUKRIS.

Absents : Cathy CABAM.

Madame Dominique HUMEZ a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code de l'Education, notamment l'article D 411-1, précisant que le conseil d'école est composé de  
deux élus : le maire ou son représentant et un conseiller municipal élu par l'assemblée délibérante, ce  
dernier devant être renouvelé tous les ans ;

**Considérant** que pour une bonne administration des affaires communales, Monsieur le Maire propose  
**Anne FERREIRA**, Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires – Péri-scolaire et Petite Enfance, comme  
représentante du conseil municipal aux conseils d'écoles Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons  
et Primaire La Forêt pour l'année scolaire 2022/2023 ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votants 23 voix pour et 3 abstentions (Bernard KAMMERER, Carine  
CHARLES et Joël VILLAÇA)**

**ARTICLE UNIQUE : DESIGNE Anne FERREIRA** représentante du conseil municipal aux trois conseils d'écoles :  
Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année 2022/2023.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 27 septembre 2022

  
Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa  
publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)